

SLEEVE

| | | |
|--------|---|-----------|
| GROUPE | 1 | HERBICIDE |
|--------|---|-----------|

NUFARM

Clodinafop

Herbicide

Concentré émulsifiable

**EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS
L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE
LA PAIX)**

Herbicide de postlevée à utiliser dans le blé de printemps et le blé dur pour la suppression de la folle avoine, de l'avoine (cultivée) spontanée, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'ivraie de Perse et des graines de l'alpiste des Canaries spontanée.

COMMERCIAL



POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

Avertissement : contient l'allergène soja.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION 29962 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

Clodinafop-propargyl ... 240 g/L

Contient du cloquintocet-mexyl à 65,3 g/L comme phytoprotecteur

(1 litre – en vrac litres)

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, AB, T3K 0S3
1-800-868-5444

NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES 1-800-424-9300

MISES EN GARDE :

ATTENTION - POISON

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.

NOCIF SI INGÉRÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut irriter les yeux. Ne pas porter de lentilles cornéennes pendant l'utilisation.

Éviter d'inhaler la vapeur ou le brouillard de pulvérisation. NE PAS mettre en contact avec les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les vêtements. Ne pas avaler. Utiliser seulement dans un endroit bien aéré.

Les travailleurs qui mélangent et qui chargent plus de 15 kg de principe actif (p.a.) par jour doivent utiliser un système de mélange et de chargement en circuit fermé.

Lors des activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation et lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures, des lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques. Lors de l'application par pulvérisation aérienne, les pilotes doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long.

Laver les gants à fond avec de l'eau et du savon avant de les enlever.

Retirer les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les remettre. Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange, le chargement et l'application.

Ne pas entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer uniquement le produit lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

- TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.
- TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.
- Les résidus de ce produit présentent les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation des produits contenant du clodinafop-propargyl dans les secteurs où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, examiner les caractéristiques et conditions du site avant d'effectuer le traitement. Les caractéristiques et conditions pouvant favoriser le ruissellement sont, entre autres, mais ne se limitent pas à de fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol dénudé, un sol mal drainé (p. ex., les sols compactés, de texture fine ou à faible teneur en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit directement sur les habitats aquatiques tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés, milieux humides, habitats estuariens ou marins. Ne pas contaminer les approvisionnements en eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ne pas provoquer le vomissement. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE:

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

NUFARM

Clodinafop

Herbicide

Concentré émulsifiable

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)

Herbicide de postlevée à utiliser dans le blé de printemps et le blé dur pour la suppression de la folle avoine, de l'avoine (cultivée) spontanée, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'ivraie de Perse et des graines de l'alpiste des Canaries spontanée.

COMMERCIAL



ATTENTION

POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

Avertissement : contient l'allergène soja.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE LIVRET AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION 29962 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :
Clodinafop-propargyl ... 240 g/L

Contient du cloquintocet-mexyl à 65,3 g/L comme phytoprotecteur

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, AB, T3K 0S3
1-800-868-5444

NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES 1-800-424-9300

MISES EN GARDE :

ATTENTION - POISON

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.

NOCIF SI INGÉRÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut irriter les yeux. Ne pas porter de lentilles cornéennes pendant l'utilisation.

Éviter d'inhaler la vapeur ou le brouillard de pulvérisation. NE PAS mettre en contact avec les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les vêtements. Ne pas avaler. Utiliser seulement dans un endroit bien aéré.

Les travailleurs qui mélangent et qui chargent plus de 15 kg de principe actif (p.a.) par jour doivent utiliser un système de mélange et de chargement en circuit fermé.

Lors des activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation et lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures, des lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques. Lors de l'application par pulvérisation aérienne, les pilotes doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long.

Laver les gants à fond avec de l'eau et du savon avant de les enlever.

Retirer les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les remettre. Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange, le chargement et l'application.

Ne pas entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer uniquement le produit lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

- TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.
- TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.
- Les résidus de ce produit présentent les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation des produits contenant du clodinafop-propargyl dans les secteurs où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

Ne pas appliquer ce produit directement sur les habitats aquatiques tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés, milieux humides, habitats estuariens ou marins. Ne pas contaminer les approvisionnements en eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ne pas provoquer le vomissement. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE:

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

| |
|-------------------------------|
| INFORMATIONS GÉNÉRALES |
|-------------------------------|

L'herbicide NUFARM CLODINAFOP est un herbicide systémique de postlevée pour la suppression sélective de la folle avoine, de l'avoine (cultivée) spontanée, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'ivraie de Perse et des graines de l'alpiste des Canaries spontanée dans tous les types de blé de printemps et de blé dur. Ne pas utiliser l'herbicide NUFARM CLODINAFOP dans l'orge, à défaut de quoi la culture sera endommagée. Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement d'application par voie aérienne, sauf selon les conditions précisées dans cette étiquette.

L'herbicide NUFARM CLODINAFOP est absorbé par les feuilles et rapidement transporté vers les points de croissance des feuilles et des tiges. Il est essentiel de bien couvrir les mauvaises herbes pour obtenir une suppression efficace. Les graminées sensibles en croissance active cessent de se développer dans les 48 heures suivant le traitement. Selon l'espèce, les conditions de croissance et la concurrence de la culture, les feuilles et les points végétatifs jaunissent en une à trois semaines. La décoloration et la perte de vigueur se poursuivent jusqu'au brunissement et à la suppression complète de trois à cinq semaines après l'application.

Bien que l'herbicide NUFARM CLODINAFOP ne supprime pas les mauvaises herbes à feuilles larges, on peut le mélanger en cuve à un vaste éventail d'herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour obtenir un spectre d'activité élargi dans le blé. Voir la section MÉLANGES D'HERBICIDE NUFARM CLODINAFOP AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES et consulter la section appropriée des Mélanges En Cuve pour l'application par voie terrestre et aérienne.

MODE D'EMPLOI :

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ou les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange.

Un délai avant la plantation de 30 jours doit être observé pour toutes les cultures ne figurant pas sur l'étiquette.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences se formant en bout d'aile de l'aéronef. La longueur de la rampe de pulvérisation occupée par les buses **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide NUFARM CLODINAFOP, herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide NUFARM CLODINAFOP et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ.

Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide NUFARM CLODINAFOP ou les herbicides du groupe 1 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de travail du sol (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de travail du sol et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre

recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

AUCUNE zone tampon de pulvérisation N'EST REQUISE pour les traitements localisés effectués à l'aide de pulvérisateurs manuels.

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, terres boisées, haies, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres habitats humides)

| Méthode d'application | Culture | | Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection des : | | |
|------------------------|-----------------------------|--------------------------|--|------------|---------------------|
| | | | Habitats d'eau douce d'une profondeur de : | | Habitats terrestres |
| | | | Moins de 1m | Plus de 1m | |
| Pulvérisateur agricole | Blé de printemps et blé dur | | 1 | 0 | 1 |
| Pulvérisation aérienne | Blé de printemps et blé dur | Voilure fixe | 1 | 0 | 20 |
| | | Voilure tournante | 1 | 0 | 20 |

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons de pulvérisation associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros des diamètres indiqués pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'ASAE.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation qui se trouve dans la section Pesticides du site Canada.ca.

DIRECTIVES D'APPLICATION ET DE MÉLANGE :

DIRECTIVES DE MÉLANGE – APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE OU AÉRIENNE

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur et le remplir à moitié d'eau. Mettre l'agitateur ou le système de dérivation en marche.
2. Si on utilise un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, verser le produit EN PREMIER, puis ajouter l'herbicide NUFARM CLODINAFOP et agiter pendant 2 ou 3 minutes.
3. Ajouter la quantité appropriée d'herbicide NUFARM CLODINAFOP.
4. Agiter pendant 2 ou 3 minutes.
5. Ajouter la quantité appropriée Nufarm Enhance, d'adjuvant Signal ou Score.
6. Agiter pendant 1 ou 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau, puis maintenir une agitation constante.
7. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.

8. Utiliser la suspension tout de suite après sa préparation.

9. S'il commence à se former une pellicule huileuse dans le réservoir, purger le réservoir puis le nettoyer à l'aide d'un détergent.

DIRECTIVES D'APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

1. L'herbicide NUFARM CLODINAFOP peut être appliqué par voie terrestre ou aérienne. Pour connaître les directives relatives à l'application par voie aérienne, consulter la section DIRECTIVES D'APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE, ci-dessous.
2. Volume d'eau : 50 - 100 litres à l'hectare utilisé seul, et au moins 100 litres à l'hectare pour les mélanges en cuve avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges.
3. Buses : On recommande l'emploi de buses à jet éventail à 80° ou 110° en acier inoxydable pour une couverture optimale. Les buses peuvent être orientées à un angle de 45° vers l'avant afin d'améliorer la pénétration du feuillage et de fournir une meilleure couverture. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. Ne pas utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses en jet à cône creux.
4. Pression : 275-310 kPa.
5. Appliquer uniformément à une vitesse de 6-8 km/h, en évitant le chevauchement des passages. Fermer la rampe au moment du départ, des tournants, des ralentissements ou des arrêts, afin de prévenir les dommages à la culture résultant d'une application excessive.
6. Ne pas contaminer les cours d'eau, lacs, étangs, milieux humides, marécages ou bordures végétalisées des fossés, l'eau d'irrigation ou d'abreuvement du bétail ni l'eau potable. Ne pas appliquer à moins de 15 mètres des milieux humides ou des plans d'eau susmentionnés.

DIRECTIVES D'APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

1. L'herbicide NUFARM CLODINAFOP peut être appliqué par voie terrestre ou aérienne. Pour connaître les directives relatives à l'application par voie terrestre, consulter la section DIRECTIVES D'APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE, ci-dessus.
2. Volume d'eau pour l'application par voie aérienne : Au moins 30 litres à l'hectare pour utilisé seul ou en mélange avec Buctril M.
3. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Ne pas utiliser de marqueurs humains.
4. Certaines conditions météorologiques augmentent la dérive aérienne. NE PAS épandre par temps mort, lorsque le vent souffle par rafales ni lorsque les vents soufflent à plus de 15 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) avec un diamètre volumétrique moyen supérieur à 350 microns. Réduire la dérive causée par les turbulences se formant en bout d'aile de l'aéronef. La longueur de la rampe de pulvérisation occupée par les buses NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.
5. Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

1. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. S'assurer que toute trace du produit a été éliminée. Marche à suivre recommandée.
2. Vider et rincer le réservoir, la rampe et toutes les conduites pendant dix minutes avec de l'eau propre. Ne pas nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
3. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
4. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux pertinents.
5. Si on utilise un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, toujours consulter l'étiquette du produit ajouté au mélange pour connaître toute procédure de nettoyage additionnelle.

INSTRUCTIONS GÉNÉRIQUES SUR L'ÉTIQUETTE CONCERNANT L'APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'application à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'application par voie aérienne qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'application par voie aérienne ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'application est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit appliqué de façon non uniforme (application en bandes, irrégulière ou double), utiliser des marqueurs appropriés. L'utilisation des marqueurs humains n'est pas permise.

Mises en garde concernant l'application aérienne

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'application par voie aérienne décrites dans le *Guide National D'apprentissage-application de Pesticides par Aéronef* développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons de pulvérisation indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations, brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'application.

Lors des activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation et lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures, de lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques. Lors de l'application par pulvérisation aérienne, les pilotes doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour application avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant ou obtenir des conseils techniques après du distributeur ou d'un conseiller agricole provincial.

SUPPRESSION POSTLEVÉE DE MAUVAIS HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR

L'herbicide NUFARM CLODINAFOP peut être utilisé dans toutes les variétés de blé de printemps et de blé dur. Respecter un délai d'attente avant la récolte d'au moins 60 jours après le traitement. Ne pas appliquer dans l'orge ni dans aucune culture autre que le blé de printemps ou le blé dur, à défaut de quoi la culture sera endommagée. Faire en sorte que le brouillard de pulvérisation ne puisse dériver vers des champs adjacents ensemencés de cultures autres que le blé de printemps ou le blé dur.

Ne pas traiter le blé cultivé avec des plantes fourragères comme culture intercalaire. Observer un délai d'attente avant la récolte d'au moins 60 jours après le traitement des grains et de la paille et de 30 jours après le traitement du foin. Respecter un délai d'au moins sept (7) jours avant de laisser paître le bétail dans les cultures traitées.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

| | |
|---|-----------------------------|
| Folle avoine | Avoine (cultivée) spontanée |
| Sétaire verte | Sétaire glauque |
| Échinochloa pied-de-coq | Ivraie de perse |
| Graines de l'Alpiste des canaries spontanée | |

MOMENT DU TRAITEMENT:

| CULTURE | STADE DE CROISSANCE | REMARQUES |
|-----------------------------|--|---|
| Blé de printemps et blé dur | Avant l'émergence de la 4 ^e talle | Pour les mélanges avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, toujours consulter l'étiquette du produit d'association (herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges) avant l'utilisation. |

| MAUVAISE HERBE | STADE DE CROISSANCE | REMARQUES |
|--------------------------------|---------------------------------------|---|
| Folle Avoine | 1 à 6 feuilles sur la tige principale | Avant l'émergence de la 4 ^e talle |
| Avoine (cultivée) Spontanée | 3 à 6 feuilles sur la tige principale | Avant l'émergence de la 4 ^e talle |
| Sétaire Verte, Sétaire Glauque | 1 à 5 feuilles sur la tige principale | Pour une suppression optimale, appliquer avant l'émergence de la 3 ^e talle et pendant la croissance active de la sétaire |
| Échinochloa Pied-De-Coq | 1 à 5 feuilles sur la tige principale | Pour une suppression optimale, appliquer avant le tallage, et pendant la |

| | | |
|---|---------------------------------------|---|
| | | croissance active de l'échinochloa pied-de-coq |
| Ivraie De Perse | 1 à 5 feuilles sur la tige principale | Pour une suppression optimale, appliquer avant le tallage, et pendant la croissance active de l'ivraie de Perse |
| Graines de l'Alpiste Des Canaries Spontanée | 1 à 6 feuilles sur la tige principale | Avant l'émergence de la 4e talle |

- Pour un résultat optimal, appliquer l'herbicide NUFARM CLODINAFOP sur des mauvaises herbes en pleine croissance. Une application hâtive permettra de maximiser le rendement de la culture en réduisant la concurrence exercée par les mauvaises herbes. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application de l'herbicide NUFARM CLODINAFOP ne seront pas supprimées.
- Lorsque les mauvaises herbes sont stressées par une sécheresse, la chaleur, une fertilité faible, un excès d'eau ou des températures froides prolongées, l'efficacité du traitement risque d'être réduite ou retardée après l'application de l'herbicide NUFARM CLODINAFOP, seul ou en association avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges. Il peut se produire des échappées de traitement ou un nouveau tallage si l'application est effectuée dans des conditions de stress prolongé. On obtiendra une suppression optimale si l'application de l'herbicide NUFARM CLODINAFOP est retardée jusqu'à ce que les conditions de stress soient terminées et que les mauvaises herbes aient repris leur croissance active.
- L'herbicide NUFARM CLODINAFOP utilisé seul peut être appliqué 30 minutes avant la pluie.
- Ne pas appliquer sur une culture stressée par des conditions telles que le gel, une fertilité faible, une sécheresse, un excès d'eau, une maladie ou des dommages causés par des insectes, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée.

DOSES D'EMPLOI POUR L'APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

Appliquer la dose recommandée d'herbicide NUFARM CLODINAFOP et Nufarm Enhance, l'adjuvant Signal ou Score dans au moins 50 à 100 litres d'eau à l'hectare.

| NUFARM CLODINAFOP Herbicide SEULEMENT | | |
|---------------------------------------|---|---|
| Mauvaises herbes supprimées : | FOLLE AVOINE AVOINE (CULTIVÉE) SPONTANÉE SÉTAIRE VERTE | SÉTAIRE GLAUQUE ÉCHINOCHLOA PIED-DE COQ GRAINES D'ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉE |
| Méthode d'Application: | Terrestre - appliquer avec 50 – 100 litres d'eau par hectare. | |
| Taux d'application : | 230 mL/ha d'herbicide NUFARM CLODINAFOP + 0,25% v/v de Nufarm Enhance ou 0,8% v/v d'adjuvant Signal ou 0,8% v/v de Score | |

| NUFARM CLODINAFOP Herbicide SEULEMENT | | |
|---------------------------------------|--|---|
| Mauvaises herbes supprimées : | FOLLE AVOINE AVOINE (CULTIVÉE) SPONTANÉE SÉTAIRE VERTE SÉTAIRE GLAUQUE | ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ GRAINES D'ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉE IVRAIE DE PERSE |
| Méthode d'Application: | Terrestre - appliquer avec 50 - 100 litres d'eau par hectare. | |
| Taux d'application : | 290 mL/ha d'herbicide NUFARM CLODINAFOP + 0,32% v/v de Nufarm Enhance ou 1% v/v d'adjuvant Signal ou 1% v/v de Score. | |

| | | |
|--|---|--|
| Buctril *M | 1,0 L/ha | De 2 feuilles à la feuille étendard |
| Herbicide Liquide Mextrol* 450 | 1,25 L/ha | De 2 feuilles à la feuille étendard |
| Lontrel 360EC + MCPA Ester (formulation 600) | 280 - 420 mL/ha 920 mL/ha | De 3 feuilles à la feuille étendard |
| Curtail* M | 1,5 à 2,0 L/ha | De 3 feuilles à juste avant la sortie de la feuille étendard |
| Thumper* EC | 1,0 L/ha | De 4 feuilles à la feuille étendard |
| Herbicide Approve* | 1,24 L/ha | De 4 feuilles à la feuille étendard |
| 2,4-D Amine (formulation 600) ³ | 700 mL à 920 mL/ha | De 3 feuilles à la feuille étendard |
| MCPA Amine (formulation 600) ³ | 700 mL à 920 mL/ha | De 3 feuilles à la feuille étendard |
| MCPA Ester (formulation 600) | 700 mL à 920 mL/ha | De 3 feuilles à la feuille étendard |
| Pardner* | 1,0 L/ha | De 2 feuilles à la feuille étendard |
| Herbicide Liquide Koril* 235 | 1,2 L/ha | De 2 feuilles à la feuille étendard |
| Ally* ² | 7,5 g/ha | De 2 feuilles à la feuille étendard |
| Mélange herbicide Attain* | 600 mL/ha de Attain A + 1,0 L/ha de Attain B | De 4 feuilles à la feuille étendard |

- 1, Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges avant l'emploi.
- 2, L'ajout d'agents tensioactifs autres que Nufarm Enhance, l'adjuvant SIGNAL ou Score n'est pas requis.
- 3, On pourrait observer une réduction de la suppression de la sétaire verte et de la folle avoine si L'HERBICIDE NUFARM CLODINAFOP est utilisé en mélange avec du 2,4-D Amine ou MCPA Amine.

La culture pourrait subir des dommages temporaires après le traitement avec ces mélanges s'ils sont appliqués lorsque les conditions climatiques sont extrêmes ou lorsque la culture souffre d'un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou par des températures extrêmes.

Les mélanges en réservoir avec des additif chimiques, des pesticides ou des engrais qui ne sont pas mentionnés sur cette étiquette peuvent être physiquement incompatibles, peuvent causer des effets inacceptables sur les cultures ou risque d'entraîner une suppression inacceptable des mauvaises herbes ou des organismes nuisibles. Communiquer avec Nufarm Agriculture inc. au 1-800-868-5444 pour plus de renseignements.

MÉLANGES D'HERBICIDE NUFARM CLODINAFOP AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES – APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

Consulter l'étiquette du produit à mélanger pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées, les doses d'emploi et le moment du traitement, les directives particulières quant aux cultures de rotation et aux délais d'attente avant de laisser paître le bétail, les recommandations

relatives à des mauvaises herbes particulières, le mode d'emploi et les précautions, et se conformer à l'étiquette la plus restrictive.

Pour la préparation des mélanges, toujours ajouter l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges en premier lieu, suivi de l'herbicide NUFARM CLODINAFOP avec Nufarm Enhance, l'adjuvant SIGNAL ou Score pour terminer. Pour connaître la dose appropriée d'herbicide NUFARM CLODINAFOP et Nufarm Enhance, d'adjuvant SIGNAL ou Score, consulter la section « Doses d'emploi pour l'application par voie aérienne » de l'étiquette.

Utiliser au moins 30 L d'eau à l'hectare.

| Produit d'association | Dose d'emploi du produit d'association en réservoir | Stade de croissance de la culture ¹ |
|-----------------------|---|--|
| Buctril *M | 1,0 L/ha | De 2 feuilles à la feuille étendard |

1, Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges avant l'emploi.

La culture pourrait subir des dommages temporaires après le traitement avec ces mélanges s'ils sont appliqués lorsque les conditions climatiques sont extrêmes ou lorsque la culture souffre d'un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou par des températures extrêmes.

Les mélanges en réservoir avec des additif chimiques, des pesticides ou des engrais qui ne sont pas mentionnés sur cette étiquette peuvent être physiquement incompatibles, peuvent causer des effets inacceptables sur les cultures ou risque d'entraîner une suppression inacceptable des mauvaises herbes ou des organismes nuisibles. Communiquer avec Nufarm Agriculture inc. au 1-800-868-5444 pour plus de renseignements.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT DE SOUMETTRE CE PRODUIT À DES UTILISATIONS SPÉCIALES

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Nufarm Agriculture Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Nufarm Agriculture Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI DANS LES RÉGIONS D'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'herbicide NUFARM CLODINAFOP peut être utilisé pour supprimer la folle avoine, la sétaine verte et la sétaine glauque dans le blé de printemps et le blé dur dans les régions de l'Okanagan et des terrasses de Creston en Colombie-Britannique. Consulter les sections appropriées de cette étiquette pour de l'information sur les stades de croissance des cultures et des mauvaises herbes, les doses d'emploi, les directives de mélange et d'application et les précautions.

* Tous les produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.